



**N°28**  
**21/08/2024**



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
NOUVELLE-AQUITAINE

### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FREDON 64**  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
Suppléance : ARVALIS  
a.carrera@arvalis.fr

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
p.mouquot@gironde.chambagri.fr  
Suppléance :  
FREDON 64 / ARVALIS  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
a.peyhorgue@arvalis.fr

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
q.lambert@terresinovia.fr

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
p.mahieu@pa.chambagri.fr

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](https://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

(Cliquer sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

### Prairie :

- Semaine du 19 août 2024 :
  - o Vols de cirphis en cours, quelques chenilles ponctuellement

# Prairie

- **Les observations de la semaine**

La surveillance des cirphis continue.

En plus des pièges à phéromones habituellement installés, des pièges alimentaires ont été ajoutés sur certains sites notamment à GARINDEIN et BIDARRAY. Dans ces pièges alimentaires, des papillons femelles et mâles sont capturés alors que ceux à phéromone ne captent que des mâles.

Pour la semaine du 19 août, des papillons ont été capturés dans les pièges sur huit sites : ESQUIULE (1), ARETTE (2), CAMBO (2), GARINDEIN (7 dont 2 femelles et 5 mâles), JUXUE (4), IHOLDY (1), BIDARRAY (4 dont 2 femelles et 2 mâles) et LOUHOSSOA (4).

Des chenilles ont été observées sur le site de ROQUIAGUE : 5 chenilles/m<sup>2</sup>

Des morsures ont été également observées sur deux sites : LOUHOSSOA et CAMBO-LES-BAINS.

On remarque une augmentation de la présence des papillons sur les différents sites. Des traces de morsures sur deux sites où ont été capturés des papillons cirphis laissent croire que des chenilles cirphis sont présentes. De plus, les chenilles sont de retour sur le site de ROQUIAGUE.

Un signalement de vol de papillons a été fait à SAINT-ESTEBEN.

## **Évaluation du risque**

On rentre dans la période habituellement la plus impactée ; il faut faire attention ces prochains jours et surveiller l'arrivée des cirphis dans les parcelles afin de savoir au mieux quand il faudra intervenir : le retour des rosées matinales facilite cette détection de très jeunes chenilles, restant si elles sont présentes, collées aux chaussures.

Il est donc important de **rester vigilant**, notamment avec les pluies et orages qui verdissent les prairies.

- **Quelques rappels sur le cirphis**

Les critères de reconnaissance et des conseils pour intervenir sont disponibles dans le bulletin du 5 août.



Le papillon de 3 cm d'envergure est identifiable par sa tache claire sur ses ailes brun-acajou.

- **Attention ne pas confondre avec d'autres papillons**

Des vols de papillons ont été observés sur certaines prairies mais ce ne sont pas forcément des papillons cirphis.

Voici deux exemples :

Sur les deux photos à droite, il s'agit de la Noctuelle *Autographa gamma* (Source CA64). Ce sont des papillons brun-noir avec une tache blanche-argentée sur les ailes. A la différence du cirphis, la tache centrale sur les ailes est en forme de Y avec des marbrures de part et d'autre. De plus, il y a 2 crêtes sur le thorax.



Il s'agit ici du papillon *Nomophila noctuella*. (Source 64). Son envergure est de 25 à 32 mm et sa silhouette est très allongée. Il est brun clair avec des taches brunes foncées sur ses ailes.



- **Pour se tenir informé**

Un **avertissement**, diffusé chaque semaine, permet de suivre l'activité du cirphis à proximité de ses parcelles. Ce bulletin est édité par la Chambre d'Agriculture et diffusé via son site internet. Cette alerte est aussi publiée dans la presse hebdomadaire agricole, affichée par les coopératives, transmise aux radios locales si nécessaire et diffusée via Facebook sur le groupe Prairies.64.

Ce **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être informé plus rapidement de la présence de chenilles.

**Contacts :**

Nathalie BARAT-VASSARD : 07.82.35.96.42 // n.barat-vassard@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Aquitaine sont les suivantes :** Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, Terres Inovia, Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, Gaïa Care Consulting, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".